

RDV À DELAUNE
#SDRTOURS
**JOURNÉE
21**



BON DE COMMANDE
OFFRE ENTREPRISES, CE & GROUPES

Une question ? Contactez nous à billetterie@stade-de-reims.com ou au 03.26.79.85.14
Tous les champs demandés sont obligatoires. Merci de les compléter en MAJUSCULES.

STADE DE REIMS - TOURS FC

MARDI 16 JANVIER À 20H00 (DATE À CONFIRMER PAR LA LFP)

INFORMATIONS

Raison sociale _____

Civilité Madame Monsieur

Nom _____ Prénom _____ Date de naissance __/__/____

Adresse _____ Code Postal [][][][][][]

Ville _____ Téléphone _____ Portable _____

E-mail _____

LES TARIFS 2017-18

CATÉGORIES	TARIF GROUPES	PLEIN TARIF	30 ANS ET MOINS*	25 ANS ET MOINS*	15 ANS ET MOINS*
CARRÉ ROUGE	24€	30€	21€		15€
CATÉGORIE 1	16€	20€	14€		10€
CATÉGORIE 2	14,40€	18€	12,60€		9€
CATÉGORIE 4	11,20€	14€	9,80€		7€
CATÉGORIE 6	9,60€	12€			5€
CATÉGORIE 7	8€	10€			5€
CATÉGORIE 8 (placement libre)	6,40€	8€		5€	



***Tarifs réduits** : Le tarif 30 ans et moins s'applique pour les personnes qui auront 30 ans le jour du match. Le tarif 25 ans et moins s'applique pour les personnes qui auront 25 ans le jour du match. Le tarif 15 ans et moins s'applique pour les personnes qui auront 15 ans le jour du match.

VOUS DEVEZ IMPÉRATIVEMENT PRÉSENTER UNE CARTE D'IDENTITÉ POUR BÉNÉFICIER DES RÉDUCTIONS TARIFAIRES ET LA PRÉSENTER À CHAQUE MATCH À L'ENTRÉE DU STADE.

VOTRE COMMANDE (minimum de la commande : 5 billets)

CATÉGORIE	QUANTITÉ	TARIF	TOTAL

MODE DE RETRAIT

Retrait jour de match au guichet n°8 au nom suivant :

Envoi par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

E-Ticket envoyé à l'adresse email suivante :

En signant le bon de commande, le client reconnaît avoir pris possession et connaissance des conditions générales de vente du Stade de Reims qui lui ont été transmises au verso et dont il accepte toutes les clauses et notamment la clause de réserve de propriété.

Option : Envoi recommandé 8,90€

TOTAL DE LA COMMANDE _____ €

MODE DE PAIEMENT

Chèque à l'ordre du «Stade de Reims»

Espèces

Carte bancaire

Bon administratif

Virement bancaire

Date et signature précédées de la mention
«Lu et approuvé»

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES BILLETS POUR LES MATCHS DU STADE DE REIMS A DOMICILE

1 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le présent résumé des conditions générales de vente (dont la version intégrale est disponible sur le site officiel du Stade de Reims à l'adresse suivante <http://billetterie.stade-de-reims.com>) s'applique à tous les Billets souscrits auprès du Stade de Reims pour assister aux matches de son équipe professionnelle organisés au Stade Auguste Delaune. Le Club se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment et sans préavis.

2 – MODALITÉS DE L'OFFRE DE BILLETTERIE

L'achat des Billets peut se faire, dans la limite des disponibilités, notamment :
- Sur le Site internet du Club à l'adresse suivante : <http://billetterie.stade-de-reims.com>

- Auprès de la Billetterie du Club (composée de trois guichets) située 33 Chaussée Bocquaine – 51100 REIMS

- Via le réseau des distributeurs officiels

Le billet est soit remis en main propre aux guichets, soit envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception (avec frais supplémentaires), soit envoyé par mail en version imprimable E-Ticket.

3 – ENGAGEMENT DE L'ACHETEUR

Les conditions générales de vente constituent les conditions essentielles et déterminantes de tout achat. Le Client reconnaît avoir pris connaissance, au moment de la passation de la commande, des CGV énoncées et déclare expressément les accepter sans réserve ainsi qu'à s'y conformer.

Si le Client ne respecte pas les conditions générales de vente, le Stade de Reims se réserve le droit de lui refuser l'accès au service.

Tout Détenteur de Billet, qu'il soit individuel ou représenté par une entité, s'interdit :

- De revendre/échanger ou de tenter de revendre/échanger le Billet, ou transférer, à titre onéreux, les droits relatifs au titre d'accès à des tiers.

- D'utiliser ou de tenter d'utiliser tout ou partie des Billets achetés dans un but promotionnel ou commercial, notamment dans le cadre de jeux concours, loteries, cadeau commercial, opérations de stimulation interne et toute autre action de ce type, ou comme l'un des éléments d'un forfait (par exemple un pack combinant prestation(s) de restauration, transport et billet) et/ou, plus généralement, sous toute forme de visibilité quelle qu'elle soit.

- D'enregistrer, transmettre ou de quelque manière que soit, diffuser, publier et/ou reproduire par internet ou tout autre support, des sons ou images (vidéos ou animées) du Match, ou de porter assistance à toute personne agissant ainsi.

Tout Acheteur ou Détenteur de Billet contrevenant à l'une des dispositions du Règlement Intérieur du Stade ou des CGV est susceptible de se voir expulser du Stade, ou de se voir refuser l'accès à ce dernier, sans pouvoir prétendre au remboursement total ou partiel de son Titre d'Accès. Le Titre d'accès perd ainsi, sans réserve, sa validité.

4 – CONDITIONS D'ACCÈS

Une personne morale peut acheter un (ou plusieurs) titre(s) d'accès, dans la limite des disponibilités, par l'intermédiaire de son représentant légal ou de toute personne dûment habilitée à cet effet.

La personne morale qui achète un titre d'accès s'engage :

- à connaître l'identité du Détenteur du Billet et à la communiquer au club à première demande

- à faire respecter par le Détenteur du Billet les termes des CGV.

La personne morale sera responsable de toute violation des CGV par le Détenteur d'un titre d'accès acheté par cette dernière.

Procédure d'achat pour un mineur de moins de 16 ans

L'achat d'un Billet pour un mineur de moins de 16 ans est subordonné à l'achat d'un titre d'accès pour une personne majeure dans la même tribune. Le club déconseille aux parents d'emmener au Stade des enfants de moins de 5 ans.

Restrictions

Sauf dérogation expresse, le Club limite le nombre maximum de Billets disponibles par Acheteur à dix (10) pour une même rencontre, quel que soit le tarif applicable.

Si l'acheteur ne respecte pas cette limite et parvient à obtenir, en violation des présentes CGV, plus de dix (10) Billets pour une même rencontre, le Club sera alors en droit d'annuler une partie ou l'ensemble des ventes conclues avec cet Acheteur qui devra le cas échéant restituer une partie ou l'ensemble des billets achetés.

Les Acheteurs qui ne respectent pas ces conditions pourront être exclus de l'attribution, même ultérieurement.

5 – PRIX

Le prix du Billet est fixé selon le tarif en vigueur au jour de l'achat. Une grille tarifaire est disponible sur le site internet du Club.

6 – PAIEMENT – MODALITÉS

Le paiement au guichet peut se faire par tout moyen.

Le paiement à distance peut se faire par chèques ou en virement bancaire.

Le paiement en ligne peut se faire par carte bancaire : CARTES BLEUES, VISA, EUROCARD MASTERCARD.

7 – ABSENCE DE DROIT DE RETRACTATION

La vente de Billet(s) à distance par le Club, constituant une prestation de services d'activités de loisir devant être fournie à une date ou à une période déterminée conformément à l'article L. 121-21-8 alinéa 12 du Code de la consommation, ne font pas l'objet d'un droit de rétractation du consommateur conformément aux dispositions de l'article 121-21 du même code.

8 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le Règlement Intérieur du Stade Auguste Delaune est affiché à l'entrée de ce Stade. Il s'impose à l'Acheteur et à chaque Détenteur.

9 – DUPLICATA

L'accès en tribune n'est possible que sur présentation du Billet. En cas de perte ou de vol, le Stade de Reims décline toute responsabilité sur l'utilisation illicite de ce Billet. Aucun duplicata ne peut être fait.

10 – CALENDRIER

Les calendriers et horaires des rencontres publiés par la LFP, la FFF ne sont pas contractuels.

Ils peuvent être modifiés à tout moment de la saison sans que la responsabilité du Stade de Reims ne puisse être engagée.

11 – RESPONSABILITÉS

Le Stade de Reims s'engage à exécuter les obligations à sa charge avec tout le soin en usage et les règles de l'art dans sa profession.

Le Billet permet à l'acheteur d'assister au match correspondant.

Si le match est définitivement arrêté lors de la première mi-temps du match et est remis à jouer, les Billets restent valables pour le match à rejouer.

Si le Match est définitivement arrêté lors de la première mi-temps du match et n'est pas remis à jouer, le Stade de Reims décidera, à sa seule discrétion et sans obligation de sa part, s'il accorde ou non à l'acheteur un Billet gratuit pour un autre Match ou un avoir correspondant à la valeur du Billet correspondant au Match arrêté.

12 – FORCE MAJEURE

D'une manière générale, la responsabilité du Club ne peut en aucun cas être engagée pour la survenance d'événements constitutifs de la force majeure, du fait d'un tiers. Sont notamment exclus de sa responsabilité : la survenance d'intempéries, de grèves, de changement de réglementation, de suspension de terrain, de report de Match, de décision d'autorités compétentes en matière de sécurité et/ou de discipline (arrêté préfectoral ou ministériel, huis clos total ou partiel et suspension de terrain notamment), ou de tout autre événement venant perturber la bonne exécution du présent contrat.

Ainsi, le Détenteur d'un Titre d'Accès renonce expressément à toute indemnité de quelque nature que ce soit en cas de survenance d'un des faits visés ci-dessus.

Seul le club, de sa seule discrétion et sans obligation de sa part, peut décider de mettre en place des modalités éventuelles de compensation (billet gratuit pour un autre Match, avoir correspondant à la valeur du Billet, etc.). Dans tous les cas, il est précisé qu'aucun remboursement ne sera effectué.

13 – LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

L'ensemble des informations personnelles communiquées par chaque Acheteur fait l'objet d'un traitement informatique automatisé ayant été déclaré par le Stade de Reims auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, conformément à la loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978.

Ces données personnelles sont ainsi conservées dans un fichier informatique que le Stade de Reims se réserve d'exploiter ou de commercialiser.

A cet égard, l'Acheteur garantit avoir obtenu l'autorisation de chaque Détenteur de communiquer au Stade de Reims leurs données personnelles telles qu'elles figurent sur le bon de commande. Il est par ailleurs rappelé que chaque Acheteur et/ou Détenteur dispose d'un droit d'accès, de rectification et de retrait sur toute donnée personnelle le concernant et un droit à s'opposer à leur commercialisation.

Pour toute demande, l'Acheteur et/ou chaque Détenteur devra s'adresser au « Service Billetterie » du Stade de Reims.

14 – VIDEOSURVEILLANCE

Le public est informé que, pour sa sécurité, le stade est équipé d'un système de vidéosurveillance placé sous le contrôle d'officiers de Police judiciaire et susceptible d'être utilisé en cas de poursuites pénales. Un droit d'accès est prévu pendant le délai de conservation des images figurant dans l'arrêté préfectoral d'autorisation du système conformément aux dispositions de l'article L253-5 du Code de la Sécurité Intérieure.

15 – DROITS D'IMAGE

Toute personne assistant à une rencontre reconnaît avoir donné son consentement irrévocable à l'utilisation par l'organisateur, à titre gratuit, de sa voix, de son image, en direct ou après enregistrement, sur les écrans du stade, à la télévision, sur support photographique ou dans tout autre média existant ou à venir.